

Module téléphonique Digium® pour Asterisk®

Introduction rapide



Pourquoi le module DPMA ?

Installations faciles et sécurisées

Le DPMA est en téléchargement gratuit avec les téléphones sur IP Digium de la série D.

Ce module permet une intégration avec Asterisk la plus simple et la plus sécurisée possible.

- Les téléphones Digium de la série D détectent automatiquement les serveurs Asterisk.
- Mise en service sécurisée et sans contact avec Asterisk comme serveur de configuration - sans scripts externes
- Accès aux données clés d'Asterisk, directement à partir du téléphone
- Déploiement facile des répertoires téléphoniques

Meilleure productivité

Le DPMA permet à Asterisk d'échanger des informations avec les téléphones Digium de la série D de façon à accéder aux applications avancées directement de l'interface téléphonique.

- Affichage du statut de vos collègues avant de les appeler
- Acheminement des appels selon les statuts personnalisés d'utilisateur et les informations de présence
- Transfert facile des appels grâce à l'intégration de la recherche rapide dans les contacts
- Parcage d'appel par commande unique, prise d'appel parqué visuelle
- Enregistrement des appels par commande unique
- Gestion de la messagerie vocale et de l'enregistrement des appels grâce à la Messagerie Vocale Visuelle
- Mise à jour en temps réel des données sur les files d'attente

Les téléphones Digium de la série D, Asterisk et le DPMA constituent une formidable avancée dans les systèmes de communications actuels. Grâce au module téléphonique Digium pour Asterisk (DPMA), les téléphones Digium de série D sont les premiers à faciliter l'installation et sont spécifiquement conçus pour utiliser toute la puissance d'Asterisk. Aucune autre solution ne propose une telle facilité et sécurité. Sans script compliqué, le module DPMA permet une intégration directe des téléphones Digium de la série D et de nombreuses fonctions Asterisk (messagerie vocale, parcage d'appel, enregistrement d'appel, et, pour la première fois dans le système Asterisk, la présence des utilisateurs). Les téléphones Digium de la série D sont également plus faciles à configurer et à gérer que tout autre téléphone sur le marché.

Cette fonction avancée est activée par un module supplémentaire gratuit pour Asterisk appelé module téléphonique Digium pour Asterisk ou DPMA. Le module DPMA agit comme un lien permettant l'échange d'informations en toute sécurité entre les téléphones Digium et Asterisk à l'aide d'un protocole de messagerie SIP. Le module DPMA traite les demandes de configuration envoyées par les téléphones et transmet des données Asterisk internes vers les téléphones utilisés dans les applications. Les données Asterisk mises à disposition des téléphones incluent des informations telles que l'affichage des appels parqués, l'enregistrement des messages vocaux et des appels ainsi que la présence d'autres utilisateurs sur le système. Pour protéger les données sensibles, tous les messages SIP entre le DPMA et les téléphones Digium de la série D seront codés. L'installation du DPMA est simple et directe, tout comme les autres modules Digium supplémentaires pour Asterisk, y compris le G.729 et Fax pour Asterisk. Téléchargez le DPMA gratuitement sur www.digium.com/downloads. Vous pouvez également télécharger AsteriskNOW, dans lequel le DPMA est préinstallé.

Pour de plus amples informations sur les versions et la compatibilité, sur les téléchargements, la documentation et des vidéos de configuration étape par étape, consulter le site : www.digium.com/asterisk/phones

Digium, Inc. • www.digium.com

445 Jan Davis Drive NW • Huntsville, AL 35806, USA • +1 256-428-6000

Europe/Afrique

Afrique du Sud +27 87 550 2590

Royaume-Uni +44 845 564 1419

Asie-Pacifique

Australie +61 28 073 4490

New Zealand +64 9 9 51 5875

Le DPMA n'est pas compatible avec les téléphones Digium de la série A.

Copyright © 2018 Digium, Inc. Tous droits réservés. Digium, Asterisk, le logo de Digium et Switchvox Speech Bubble sont des marques déposées de Digium, Inc.

L'ensemble des autres marques déposées appartient à leurs propriétaires respectifs. Version 1.3/29 janvier 2018